

Choix de la "Capitale du Livre" : l'Unesco piétine la liberté d'expression

écrit par Christine Tasin | 21 juin 2016



La Fédération Européenne et Internationale des Libraires (EIBF) vient de se retirer du comité de sélection en vertu d'un critère non négociable, la liberté d'expression.

L'Unesco : la Conférence générale, qui réunit les représentants de l'ensemble des États membres, siège tous les 2 ans. Les membres du Conseil exécutif ont au nombre de 58, et sont élus par la Conférence générale pour un mandat de 4 ans. Ses effectifs sont d'environ 2 400 fonctionnaires internationaux dont un millier d'administrateurs. En 2014, l'Unesco a un budget de 653 millions de dollars¹.

Le budget régulier de deux ans est financé par les États membres qui versent des contributions fixées à l'avance.

L'UNESCO bénéficie également de financements extra-budgétaires. En 2002-2003, ces ressources extrabudgétaires ont représenté près de 400 millions de dollars.



L'Unesco considère en effet qu'une ville qui paye en échange de sa sélection mérite de concourir – et de gagner – même s'il n'y a aucune liberté d'expression.

Naturellement l'exemple donné dans le communiqué ci-dessous des libraires évoque le cas de la Chine. Or nous savons tous que ce qui est en jeu c'est, bien entendu, la possibilité de pouvoir accorder le prix à une ville musulmane payant bien, une ville d'Arabie saoudite par exemple... et cela même si la censure y sévit, même si on y condamne tout apostat ou toute critique de l'islam, même si on n'y peut trouver ni Voltaire ni Salman Rushie...

L'Arabie saoudite, on le rappellera en passant, fait partie des 21 pays fondateurs de l'Unesco...L'Unesco, ce machin de plus

en plus pourri qui ne sert plus, de façon évidente, qu'à islamiser la planète, va néanmoins continuer sa coupable industrie et nous allons continuer de l'alimenter par nos impôts.

Pour les libraires, pas de capitale du livre sans liberté d'expression

- **Le titre de Capitale mondiale du livre, bien qu'honorifique, véhicule un certain prestige que l'UNESCO attribue chaque année à une ville. Pour la sélection, l'Organisation des Nations unies s'entoure de l'Union internationale des éditeurs (IPA-UIE), de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothécaires (IFLA) et de la Fédération Européenne et Internationale des Libraires (EIBF). Mais cette dernière publie un communiqué pour annoncer son retrait du comité de sélection en raison d'un critère non négociable, la liberté d'expression.**

Le siège de l'UNESCO, à Paris (ActualLitté, CC BY SA 2.0)

Le 22 juin prochain, l'UNESCO dévoilera le nom de la ville qui deviendra capitale du livre 2018, succédant ainsi à Conakry, en République de Guinée. Si l'Union internationale des éditeurs et la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothécaires participeront à la désignation, la [Fédération Européenne et Internationale des Libraires](#) annonce sa démission du comité de sélection, effective aujourd'hui même.

« Il nous semble important de partager publiquement les raisons qui nous poussent à ne plus soutenir ce Prix, ou tout du moins les nouveaux critères d'évaluation qui lui seront applicables à partir de cette année » explique [Fabian Paagman](#), co-Président de l'EIBF. Parmi ses critères d'évaluation, on peut lire sur le site de l'UNESCO :

La conformité avec les principes de liberté d'expression, de liberté de publication et de diffusion de l'information, tels qu'énoncés par l'Acte Constitutif de l'UNESCO, par les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que par l'Accord pour l'importation d'objets à

caractère éducatif, scientifique ou culturel (Accord de Florence).

La directrice de l'EIBF, Françoise Dubruille, révèle toutefois que ce critère va disparaître des éléments nécessaires à une candidature pour devenir capitale du livre : « À partir de cette année, suite au remaniement des critères d'évaluation proposés par l'Unesco, notre comité de sélection perd son pouvoir décisionnel et se mue en simple comité consultatif. Tout au long des échanges que nous avons eus avec l'Unesco depuis juin 2015, l'EIBF n'a eu de cesse de rappeler le caractère non négociable du critère de liberté d'expression. »

« Malheureusement, l'EIBF doit constater que son opinion n'a pas été prise en compte et que la liberté d'expression, de publication et de vente de livres n'est pas un critère éliminatoire dans la grille d'évaluation proposée par l'Unesco, en dépit de notre insistance », ajoute encore Françoise Dubruille. Les six critères utilisés pour évaluer les candidatures des différentes villes suivent en effet un système de pondération : une ville qui ne respecte pas la liberté d'expression, mais proposant un investissement financier considérable ainsi qu'un programme d'activités convaincant pourrait ainsi décrocher le titre...

Des compromissions insupportables pour l'EIBF, qui souligne tout son désaccord avec une démission en bonne et due forme : « Pour EIBF, la candidature de toute ville prétendant au titre de capitale mondiale du livre est irrecevable dès lors qu'il est de notoriété publique, ce qui est aisément vérifiable en ligne, que la liberté d'expression n'y est pas entièrement garantie » termine l'organisation dans son communiqué.

Les raisons de s'inquiéter pour la liberté d'expression et de vendre des livres ne manquent pas : la semaine passée, le quatrième libraire disparu à Hong Kong en octobre 2015, de retour chez lui, a révélé qu'[il avait été enlevé par les autorités chinoises](#), selon ses dires, pour avoir vendu des livres sur le territoire chinois.

<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/pour-les-libraires-pas-de-capitale-du-livre-sans-liberte-d-expression/65575>